

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

**DELIBERATION n°2013/27**

L'An deux mille treize et le jeudi 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, et MOUNAUT.

**Présent(s) suppléant(s) :** M. BEROT-LARTIGUE, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre.

M. CASADEBAIG Didier donne procuration à M. DOUMECQ  
Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE  
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

REÇU

le 21 MARS 2013

SOUS-PRÉFECTURE  
OLCIRON 5<sup>È</sup> MAIRIE

**Secrétaire de séance :** Mme HELIP Claudie

**OBJET : TOURISME – Topoguides de la Vallée d'Ossau**

Monsieur le Président rappelle que la CCVO va éditer un guide de randonnée pédestre entrant dans la collection du département des Pyrénées-Atlantiques. Ce document comprendra, outre les circuits du Plan Local de Randonnées mis en œuvre en 2012 : un circuit labellisé PR, les circuits du programme de valorisation du patrimoine, ceux du Parc National des Pyrénées, les descriptifs des étapes du GRP Tour de la vallée d'Ossau, du GR78, du GR108 et 108A, du GR10 et de la Haute Route Pyrénéenne (HRP).

La commission tourisme, réunie le 21 février, fait les propositions suivantes :

- . Fixer un prix de vente à 10 euros ttc
- . Confier la diffusion du topoguide dans les points de distribution de la vallée d'Ossau directement à la CCVO : offices de tourisme, marchands de journaux, hébergeurs,.... Le commissionnement applicable est fixé à 25 % du prix de vente ttc.
- . Confier la diffusion du topoguide hors vallée d'Ossau au distributeur local spécialisé, les éditions Cairn, basé 9 rue Carrérot à Pau (librairies indépendantes, grande distribution,...). Le commissionnement applicable est fixé à 52 % du prix de vente ttc. La zone de diffusion est potentiellement le grand sud-ouest.

Par ailleurs, suite à une consultation auprès de différentes imprimeries, le Président propose de confier l'impression à la société Martin Impression pour un nombre de six mille exemplaires correspondant à un montant de 7.678,32 € TTC

Enfin, le Président propose qu'un stock de cinq cents exemplaires puisse être réservé pour une diffusion gracieuse par la CCVO (promotion du document, relations publiques, exemplaires de démonstration,....

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, (1 CONTRE : M. BOUSQUET)

**ENTERINE** ces propositions,  
**AUTORISE** le Président à signer toute pièce s'y référant.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Francis COUROUAU